

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1938

Brux. 17^g br 1872

à M^r le Ministre des
Intérieurs

La Commission dorectrice
a pris connaissance de
pièces que vous avez bien
voulu lui transmettre au
sujet des vitreaux dont
l'acquisition est proposée
par M^r Phryx, à Malin.

Elle a l'honneur de
vous faire remarquer, M^r
le Ministre, que les ouvrages
de cette nature ne rentrent
pas dans la catégorie de
ceux admis à figurer dans
les Collections des Musées
Royaux de Peinture, et
qu'en conséquence, elles
ne peuvent se dispenser
d'être en avis sur la
proposition de M^r Phryx.

Reçu. agr. M^r le Min
d'ap. de M^r le Haut Com

Le Secrétaire
P. S.

Le Président
P. S.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

12^{8^{bre}}

1872.



N^o 16199.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE 1.

SOMMAIRE

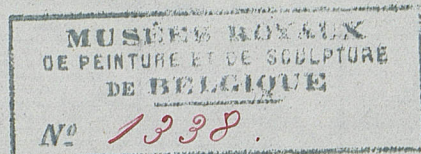
Je crois devoir vous communiquer
la lettre, si-jointe, de M^{rs} Pluys, peintre-
verrier, à Noalines, ainsi que le rapport
dont l'offre de ce dernier a été l'objet de la
part de M^{rs} le Conservateur du Musée
d'Antiquités. Veuillez, je vous prie, me dire,
si l'acquisition des vitraux de M^{rs} Pluys
pourrait être faite utilement pour les collec-
tions dont la direction vous est confiée.

Il me serait agréable de connaître
votre avis dans un bref délai.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dehoux

A la Commission directrice des Musées de
peinture, &c.



Monsieur le Ministre,

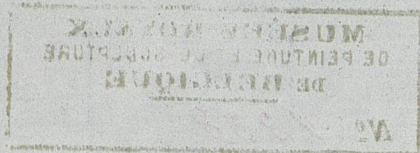
Pour me conformer au désir exprimé dans votre dépêche du 27 Septembre (Beaux-Arts, N. 16199), je me suis rendu à Malines à l'effet d'examiner les vitraux que M. Thuyx, peintre verrier, offre de céder à l'Etat.

Ce travail d'incrustation sur verre, est une véritable œuvre d'art; mais ce n'est qu'une reproduction. On a sous les yeux des fac-simile des vitraux qui décoraient la chapelle du St-Sang à Bruges, et qui représentent les Comtes et les Comtesses de Flandre, depuis Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, jusqu'à Marie-Chérie.

Or, le Musée d'antiquités, venant d'acquiescer récemment les vitraux originaux qui décoraient certaines salles de l'hôpital de Liège, ne pourrait consacrer une somme relativement importante à l'acquisition de fac-simile ou copies.

Mais si l'œuvre exécutée par M. Thuyx ne peut convenir au Musée d'antiquités, elle figurerait très avantageusement dans un autre édifice. Peut-être trouverait-elle sa place au Musée de Peinture. Le Palais du Roi,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur.



le nouveau palais de Justice, &c., pourraient sans doute
aussi en tirer parti.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de
vous restituer la requête de M^r. Fluyt.

Le Conservateur du Musée royal
d'antiquités, d'armures & d'artillerie.

MUSEUM
DE PEINTURE
DE BRUXELLES
1842

d'art et d'industrie. Représentant avec une scrupuleuse
fidélité une lignée de nos princes, elle pourrait orner notre
musée d'antiquités.

Le prix en est fixé à 1000 francs, somme bien
inférieure à sa valeur, car le temps qu'a exigé le fini de
ce travail, ne pourra jamais être calculé. N'est-il per-
mis, Monsieur le Ministre, de vous rappeler que jamais
mon père n'a reçu du gouvernement la moindre faveur,
que jamais il n'a été favorisé du moindre achat ni
de la moindre commande et si, pour terminer sa
carrière, il eut le bonheur de placer dans un musée
de l'Etat ce travail, qu'à bon droit, il considère comme
son chef d'œuvre, il aurait trouvé dans votre haute
protection, la plus belle récompense qu'il puisse
ambitionner.

Veillez, Monsieur le Ministre, je vous prie,
agréer l'hommage de mon parfait dévouement.

(signé) Léonard Thuyt, fils de
Jr. Fr. Thuyt, peintre sur verre

Malines, le 15 Septembre 1842.

Monsieur le Ministre,

Confiant dans la bienveillance que vous m'avez témoignée lors de l'installation de M.^e le Chevalier Wouters. Robert, Bourg-
-mestre à Rhode. St^e Agathe, je viens, Monsieur le Ministre,
rappeler à votre bon souvenir la promesse que vous avez daigné
me faire, de nous accorder votre haute protection pour la place-
-ment dans un Musée de l'Etat, d'une oeuvre d'incrustation
sur verre, que tous les amateurs regardent comme unique dans
son genre.

Lors de l'Exposition de Londres, elle valut à son
auteur les éloges les plus flatteurs.

Haut de 3 mètres sur 1, 5 mètre de large, cette
production contient en 9 compartiments, des comtes
et des Comtesses de Flandre, avec leurs armoiries dans des
niches, dont le style est d'une parfaite exactitude.

Aussi, considérée sous le rapport artistique, cette
oeuvre peut exiger sa place dans notre musée de peinture.

Comme modèle d'incrustation sur verre et au feu,
du XIX^e siècle, elle ne serait pas déplacée dans notre musée